

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des dépenses supplémentaires au chapitre des charges à caractère général (011) sont prévues notamment pour payer les honoraires d'un cabinet de recherche de financement, prendre en compte l'augmentation des denrées alimentaires dues aux tarifs mais également au nombre de cantiniers en augmentation , augmentation des coûts des contrôles règlementaires due en partie par l'augmentation du nombre de locaux (incendie, porte automatique, électrique...), entretien des bâtiments vieillissants, augmentation des tarifs des assurances.

Pour le chapitre des charges de personnel (012) nous avons une augmentation prévisionnelle pour tenir compte notamment les augmentations des cotisations, d'échelons, de grades, ainsi que la prise en charge d'absents absents et de leur remplaçant.

Pour les charges de gestion (65), une augmentation est prévue pour prendre en compte l'augmentation des indemnités des élus.

Au niveau des charges financières, les remboursements des intérêts augmentent afin de prendre en charge le remboursement des nouveaux emprunts liés à la réhabilitation de la salle polyvalente.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons prévu : peu de remboursement sur rémunération ne sachant pas d'avance ce qu'il en sera, une augmentation des contributions directes avec l'augmentation des bases et du taux de la taxe foncière sur le bâti, et, pour les dotations ainsi que pour les recettes locatives et celles liées aux services, une diminution par précaution.

INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses d'investissement : Il est prévu le paiement de la fin des factures pour la réhabilitation de la salle polyvalente, la rénovation du court extérieur de tennis, de l'église, la mise aux normes au groupe scolaire (accessibilité et alarme PPMS), deux réserves incendie et un poteau, des aménagements de sécurité et des achats de matériels d'investissement pour les services.

Au niveau des recettes d'investissement, le FCTVA correspond au remboursement de la TVA sur les investissements 2025 et il est également prévu la perception de subventions déjà accordées.